MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

5ème année n° I9 Première édition n° 9 I4 Mai I957

A V E R T I S S E M E N T S

CARPOCAPSE Zone I

Depuis le I2 mai la température crépusculaire a atteint 16° à Montpellier; ce seuil a été dépassé le I3 (I8°) à 20 h.30. Par ailleurs quelques sorties de papillons se sont produites en élevage, c'est pourquoi nous recommandons l'exécution d'un traitement qui assurera la protection des fruits. Ce traitement doit être réalisé avant le 25 mai.

Utiliser :

- Arséniate de plomb + mouillant
- Produit renfermant 50 % de D.D.T.
- Emulsion de D.D.T.
- Parathion.

Les produits ci-après font l'objet d'autorisations de vente :

- Diazinon
- Malathion
- Lindane émulsion
- D.D.T.
- Métoxychlor

MILDIOU de la POMME de TERRE Zone I

Le parasite s'étend largement dans les cultures. Renouveler les traitements. Ceux-ci doivent également être effectués sur tomates, aubergines et poivrons.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

DLP 18-5-57 171133

P181

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République-Montpellier.
Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956.